



**REUNION DU CONSEIL SYNDICAL
SI SCOLAIRE CHAMPDEUIL/CRISENOY
MARDI 06 JUILLET 2021**

COMPTE RENDU

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 6 juillet 2021 à 19h00 en mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Josette STEFANIAK, Présidente, par convocation en date du 1^{er} juillet 2021.

Etaient présents :

Mesdames Josette STEFANIAK, Guillaume CHATELOT, délégués titulaires de la Commune de Champdeuil

Monsieur Francky MEHAUT, délégué titulaire de la Commune de Crisenoy

Monsieur Damien DOUTRELANT, délégué suppléant de la Commune de Champdeuil

Monsieur Gilbert JAROSSAY, Maire de Champdeuil – Invité

Etaient absents excusés :

Madame Evelyne LAGGIA, déléguée titulaire de la Commune de Crisenoy

Monsieur Philippe LAPORTE, délégué suppléant de la Commune de Champdeuil

Madame Martine GONCALVEZ, déléguée suppléante de la Commune de Crisenoy

Monsieur Thomas BERTHON, délégué suppléant de la Commune de Crisenoy

Secrétaire de séance : Monsieur Guillaume CHATELOT

Ordre du jour :

- I Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe
- II Point sur la situation d'un agent
- III Questions diverses



Madame La Présidente ouvre la séance à 19h00

Le compte rendu de la réunion du 07 juin 2021 ayant été adressé à chacun des membres du Conseil, Madame La Présidente demande si des questions subsistent.

L'Assemblée n'ayant aucune remarque à faire, ce dernier est adopté à l'unanimité.

Madame La Présidente demande à ce que soit dorénavant rajouté aux ordres du jour l'approbation des comptes-rendus des séances.

Madame la Présidente passe ensuite à l'ordre du jour.

I. Création d'un poste d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe

Madame La Présidente rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, en raison du congé longue maladie d'un agent.

Considérant le rapport de Madame La Présidente,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 :

Un emploi permanent d'ATSEM Principal de 2^{ème} classe, à temps complet est créé.

Article 2 :

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2021.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

II. Point sur la situation d'un agent

Madame Christelle FEUGNET a été déclarée inapte à ses fonctions d'ATSEM par le comité médical.

Une procédure PPR (Période Préparatoire au reclassement) va être mise en place dans sa nouvelle région d'habitation. Nous avons sollicité les services du Centre de gestion afin de déterminer les fonctions ou postes compatibles avec son état de santé et des pathologies.

Nous sommes dans l'attente de la confirmation de la date du rendez-vous.

Un point d'avancement sera effectué lors du prochain conseil syndical.

III. Questions diverses

Point commandes Ecoles :

A ce jour, le montant global des commandes de matériels pour les deux écoles en vue de la rentrée scolaire s'élève à 5 100 €.

- Nouveaux tableaux triptyques pour les 2 écoles
- Tables
- Chaises

Des bornes WIFI vont être installées dans les classes afin d'améliorer le réseau dans l'attente de la pose de la fibre.

Un projet d'achat de nouvelles tablettes sera étudié lors de l'établissement de budget 2022.

Contrôle dans les écoles :

Madame La Présidente informe les membres du Conseil qu'un diagnostic amiante (DTA) va être effectué par la Mairie de Champdeuil au mois d'août à l'école de Champdeuil suite à une suspicion dans le préfabriqué.

Monsieur MEHAUT se propose également de nous envoyer le dossier Test de la qualité de l'air.



L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente demande si des questions subsistent.
Aucune question n'étant posée, Madame La Présidente clôture la séance à 19h25.